

### Bernard Chalverat – Un lieutenant de Pierre Péquignat à Courcelon

Les troubles dans l'Ancien Évêché de Bâle, entre 1726 et 1740, sont restés dans la mémoire collective jurassienne par la chanson populaire (figure 1) dédiée à cette révolte des *commis* d'Ajoie, emmenés par Pierre Péquignat (figure 2), contre l'absolutisme du prince-évêque.

Bernard Chalverat, de Courcelon, était le lieutenant de Péquignat dans la vallée de Delémont. Il figurait parmi les condamnés de la sévère répression de 1740, qui a mis un terme brutal à la contestation.



Si cette période figure dans les écrits consacrés à l'histoire jurassienne<sup>1</sup>, Auguste Quiquerez en a fait un ouvrage de 270 pages<sup>2</sup> dédié À la mémoire de Pierre Péquignat et des courageux patriotes de 1740 – Les Jurassiens de 1845. Le résident de Bellerive était l'arrière-petit-fils de Pierre-François Choullat, maître-bourgeois de Porrentruy et conseiller des commis ajoulots. Ce dernier, destitué de ses fonctions en 1736 et condamné à mort en 1740, a vu sa peine commuée en détention à perpétuité.

A. Quiquerez, nourri par le ressentiment familial et par le courant libéral de l'époque, a fait de Péquignat (et de son ancêtre Choullat) un martyr de la liberté opprimé par un prince despote.

Figure 2. Pierre Péquignat (1669 ou 1677 – 1740) © A. Quiquerez<sup>2</sup>

Figure 1. Chanson en patois Les P'tignats © image-jura.ch



### L'absolutisme éclairé du prince-évêque Jean Conrad de Reinach-Hirzbach

La volonté du prince-évêque de moderniser et de centraliser l'appareil administratif (ordonnances de 1726) provoqua un fort mécontentement populaire, d'abord en Erguel et aux Franches-Montagnes, puis de manière plus radicale en Ajoie, dans la vallée de Delémont et dans le Laufonnais. L'intervention du canton de Berne pour le sud de l'Évêché (Erguel et Prévôté de Moutier-Grandval) et la résistance des Francs-Montagnards firent céder le prince-évêque. Dans le nord, les communautés rurales, appuyées par les bourgeoisies des villes, élirent des députés (*commis*) chargés de défendre leurs intérêts. Pierre Péquignat, de Courgenay, prit la tête du mouvement. Différentes médiations ne parvinrent pas à aplanir le différend et l'empereur Charles VI condamna l'action des commis (27.05.1732). La colère du peuple se tourna alors vers les officiers du prince-évêque et ce dernier, ne pouvant pas faire intervenir les troupes impériales (Bâle s'opposant à leur passage), sollicita l'appui de Louis XV. Les troupes françaises entrèrent dans l'Évêché en avril 1740 et rétablirent l'ordre par la force.<sup>1, 2, 3</sup>

### Une répression impitoyable

Les commis furent arrêtés en avril 1740 et le jugement de la Cour de justice prononcé en octobre de la même année. Pierre Péquignat, Jean-Pierre Riat et Frideloz Lion furent condamnés à mort et décapités quelques jours plus tard sur la Place de l'Hôtel de Ville de Porrentruy (figure 3). Des condamnations aux galères (dont une pour un des fils de Péquignat) et au bannissement sanctionnèrent plusieurs autres *rebelle*s, également dans le Laufonnais. Les magistrats et bourgeois de Porrentruy et Delémont, qui avaient soutenu la révolte, furent également sanctionnés (peines de prison, amendes, destitutions), ainsi que des prêtres, jugés par la Cour archiépiscopale de Besançon.<sup>1, 2, 3, 4</sup>



Figure 3. Exécution de Pierre Péquignat le 31.10.1740 - J. Husson © Ville de Porrentruy

### Bernard Chalverat, le sédicioux de Courcelon, est recherché<sup>4, 6</sup>

Arthur Daucourt<sup>5</sup> est le seul historien jurassien, avec A. Quiquerez, à évoquer la participation active de B. Chalverat à la contestation du pouvoir du prince-évêque. On trouve également dans les archives de l'Ancien Évêché de Bâle les sentences prononcées en 1740.<sup>4</sup> B. Chalverat y figure.

Lorsqu'on évoque les troubles dans la vallée de Delémont, il faut préciser que six localités étaient rattachées à la Prévôté de Moutier-Grandval et n'étaient donc pas concernées par les ordonnances de 1726 (voir ci-avant). A. Quiquerez précise également que les autres communes de la vallée (Seigneurie de Delémont) étaient moins impactées par ces mêmes ordonnances. Cela explique qu'en dehors des bourgeois de Delémont (J.-C. Wicka, F. Marchand), B. Chalverat ait été le seul paysan de la vallée de Delémont – il en fallait au moins un pour marquer les esprits selon A. Quiquerez<sup>2</sup> - à être inquiété par la justice du prince-évêque.

Le 28.05.1740, cinq *fugitifs pour se soustraire à la peine qu'ils ont justement méritée pour une conduite si déréglée*, furent cités à comparaître dans les quinze jours pour répondre des *chefs d'accusation de troubles, sédition et mutinerie*. Jean-Georges Bruat (avocat, beau-frère de P.-F. Choullat, *cerveau de la révolte*), F. Lion et B. Chalverat en faisaient partie (figure 4). Cette *citation publique* fut répétée le 20.07.1740 (une copie manuscrite se trouve dans les archives communales). Passé un délai de quinze jours, les fugitifs furent reconnus coupables et condamnés par contumace. F. Lion fut le seul à être arrêté, en septembre et exécuté avec P. Péquignat et J.-P. Riat.

**LES LOUPS D'HIER**

Selon A. Daucourt, la fuite de B. Chalverat fut favorisée par le maire de Courroux, alors qu'un détachement des troupes françaises était à sa recherche. Une tradition orale veut qu'il se soit caché à la ferme du Solvat. Il fut jugé en même temps que d'autres fuyards (dont Germain Corbat, un des cinq cités à comparaître en mai et juillet), le 24.11.1740.

**Acte d'accusation de Bernard Chalverat** <sup>4</sup>  
 Accusé de mutinerie, sédition, tumulte et désobéissance pour avoir couru dans la vallée de Delémont de village en village pour exciter les sujets à sédition et voies de fait, B. Chalverat fut condamné par contumace puisqu'il restait introuvable.

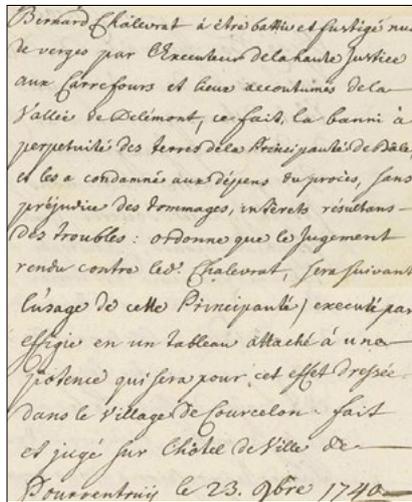


Figure 5. Sentence - Extrait du jugement du 23.11.1740 © AAEB <sup>4</sup>

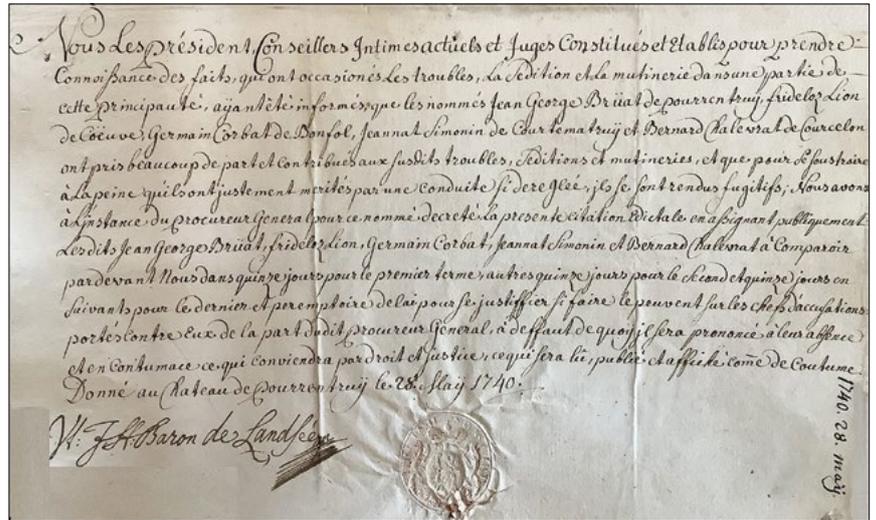


Figure 4 Citation publique à comparaître du 28.05.1740 © AAEB <sup>4</sup>

**La sentence** <sup>4</sup>

Condamné à être battu et fustigé nu de verges aux carrefours et lieux accoutumés de la vallée de Delémont, il fut également banni à perpétuité de la principauté et dut régler les dommages et intérêts résultant des troubles. Comme la sentence ne pouvait être appliquée, il fut exécuté par effigie en un tableau attaché à une potence dressée dans le village de Courcelon - devant sa maison précisent A. Daucourt et A. Quiquerez - (figure 5).

B. Chalverat est revenu clandestinement dans son village en décembre 1741 - le prince feignit de l'ignorer - et y mourut - la justice laissa inhumer son corps mais prit sur ses biens les frais du procès -. Si on se réfère à l'état civil, un Bernard Chalverat est bien décédé le 30.12.1741 (un homonyme est décédé en 1771). Il est donc retourné chez lui pour y mourir. Un B. Chalverat est né en 1722. C'est vraisemblablement l'homonyme décédé en 1771. B. Chalverat est donc né avant 1683 (le registre des naissances commence à cette date) et avait au moins la soixantaine à son décès (comme Riat et Péquignat).

**Craichies et hotties à Courroux-Courcelon** <sup>1, 2</sup>

Les ordonnances de 1726 avaient scindé la population entre partisans de la cour, les *craichies*, et les opposants au prince-évêque, les *hotties*. A. Quiquerez évoque une forte présence des *craichies* dans les villages ajoulots et lors de l'exécution de Péquignat, ainsi que de nombreux heurts entre les deux groupes.

La brève évocation des troubles <sup>A</sup> de 1740 dans l'historique de la paroisse de Courroux a mis en évidence le rôle du curé de l'époque, François-Ferdinand Raspieler. Contrairement à plusieurs de ses confrères résolument aux côtés des *hotties*, le curé de Courroux était du parti de la Cour et prêchait sur la nécessité qu'ont les sujets à obéir à leur souverain légitime. Grâce aux sages conseils de son curé, selon A. Daucourt, la population de Courroux resta paisible et garda la neutralité, au contraire de celle de Courcelon, qui prit une part assez active dans la résistance au Prince, Bernard Chalverat en étant l'âme. <sup>5</sup> Une note du bailli (châtelain) de Delémont Rinck de Baldenstein au maire de Courroux, le 18.02.1740, réclamant la liste de tous ceux [...] de la Communauté de Courcelon qui n'ont pas voulu écouter ni la proposition de son Altesse ni la sentence de Vienne (l'empereur Charles VI), renforce cette analyse (figure 6).

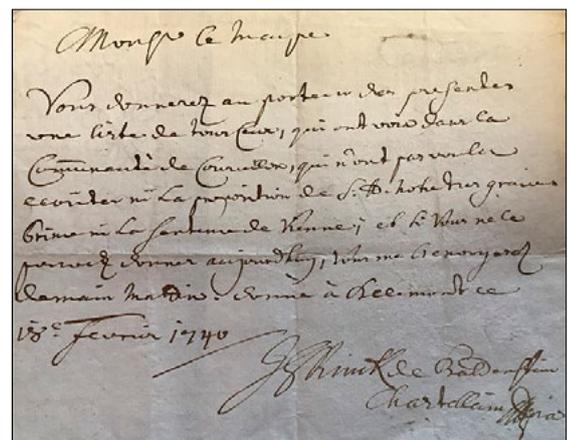


Figure 6. Note du bailli de Delémont au maire de Courroux le 18.02.1740 © ACC

**Conclusion**

**On manque de données sur la personnalité de B. Chalverat, sur les raisons de son engagement et sur son rôle exact lors des troubles. Mais rien n'empêche d'en faire une figure importante dans l'histoire de Courroux-Courcelon, si on considère les risques qu'il a pris pour défendre les droits du peuple face au pouvoir despotique du prince-évêque et à l'intransigeance de ses subordonnés.**

Daniel Brosy

A. Voir La Loucarne N° 13 (p. 9)

1. Histoire jurassienne – G. Amweg, P.-O. Bessire, Nouvelle Histoire du Jura

2. Auguste Quiquerez – Histoire des troubles dans l'Évêché de Bâle en 1740 – SJE 1875

3. Dictionnaire historique de la Suisse - hls-dhs-dss.ch

4. AAEB - Porrentruy – Dossiers B230-60-65 – 225/5a – COD 205 B

5. Arthur Daucourt – Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Évêché de Bâle - 1897-1913

6. Archives communales de Courroux (ACC)